

EDITO

Vous avez trouvé les deux derniers N° (mars et février), légèrement décalés dans le temps. En effet, les réunions que nous relations dans ces journaux se sont passées en fin de mois ou au début du suivant. Il nous est plus simple de vous les relater plus tôt que d'attendre trois semaines. Chaque prochain bulletin relatera des avancées sur la problématique des retraites (si vous voulez suivre plus rapidement cette évolution vous pouvez aller sur le site confédéral de la CFDT → WWW.CFDT.FR)

DANS CE NUMERO

1	Edito
1/2/3	Réunion CE du 25 Février 2003
3/4	Réunion DP du 25 Février 2003
5/6/7	Réunion CHSCT du 06 mars 2003
7	Réunion sur les salaires du 06 mars 2003
8	DOSSIER du mois : Information suivie des retraites au niveau national (Premières décisions du groupe confédéral Retraites)

Des questions pour ces réunions,
 venez nous les poser pour que l'on
 puisse les mettre à l'ordre du jour.

Réunion du CE du 25 Février 2003

Q : Approbation du compte rendu du PV de la réunion du CE du 21 janvier 2003.

R : Approuvé sans aucun commentaire.

Q : Information déclaration main d'œuvre handicapés.

R : Sur les 6 unités obligatoires, 17 à la STRD.

Q : Information au CE sur les nouvelles embauches de CR en contrat de qualification.

R : Quatre embauches avec subventions de la région

- Au 1^{er} mars en CFP 138
- Au 17 juillet en CFP 2000

- ✓ Il y aura la formation mais pas forcément embauche après celle-ci.
- ✓ Mr Bispo fait remarquer que des conducteurs en TC5 doivent passer dans le roulement TCN suite à ces quatre embauches.
- ✓ Mr Cornetet demande à l'entreprise de faire un effort pour intégrer ces embauches en particulier au niveau de l'ancienneté à partir du début du CFP 138.
- ✓ Mr Bispo demande à nouveau des informations sur leurs droits aux assedics après ce contrat de qualification.
- ✓ Suite à ces discussions, Mr Bispo pose deux nouvelles questions :
 - Nombre de départs en retraite sur les deux prochaines années (CHSCT) avec un calendrier.
 - Y-aura-t-il du retard au passage TC5 à TCN suite aux nouveaux contrats de qualification ?

Q : Appels d'offres sous-traitant.

R : Les contrats arrivent à échéance au 1^{er} juillet, il y aura une procédure de mise en place sur la base de l'offre actuelle.

- ✓ Pas plus de sous-traitance et tentative de récupérer les bons services.
- ✓ Appel d'offre pour 1 an.
- ✓ Demande de Mr Cornetet sur l'intégration des CR de la sous-traitance à la STRD.
- ✓ Appel d'offre STRD et non COMADI.

Q : Information mutuelle.

R : Il y a eu une modification importante du CA de la mutuelle et des adhérents. L'excédant d'actifs qui devait transiter par le CE pour garantir les engagements souscrits par la mutuelle, ne pourra se faire. Il y aurait violation de la loi, si les fonds n'étaient pas versés rapidement (375000 €uros) avec injonction de la mutuelle pour lui verser. Le CE est déçu vis à vis de cette obligation. Mr Petitboulanger remarque l'inefficacité du cabinet d'affaires.

Q : Réception des médailles d'honneur.

R : Lundi 31 mars à l'atelier.

Q : Information sur le recrutement des agents d'ambiance.

R : Le recrutement se fera dans une quinzaine de jours. Comme précisé en l'an 2002, et au vu de la non-continuité des emplois jeunes, la STRD fera un effort financier, mais fera le nécessaire pour obtenir d'éventuels aides financières pour minimiser son effort.

Q : Présentation du budget prévisionnel du CE pour 2003.

R : Ok à l'unanimité.

Si des renseignements sur ce budget vous intéressent vous pouvez contacter vos délégués CFDT qui l'ont élaboré avec les autres élus du CE.

Q : Harmonisation du CE et de l'entreprise sur les prestations offertes par le CE pour les départs suite à longue maladie.

R : Demande du CE pour uniformiser les conditions de départ maladie sur les conditions entreprise.

Q : Date d'ouverture de la truite.

R : Le 30 mars 2003 à 08h00

Q : Date de mise en vente des cartes de pêche.

R : Sera fait courant mars et à défaut le 31 mars.

Q : Date d'inscription pour les réservations des vacances

R : Le 5 mars 2003 pour ceux qui n'ont pu louer l'année dernière, pour les autres la date sera le 13 mars 2003.

Q : Demande d'autorisation d'accès aux boîtes aux lettres des agents pour distribuer le courrier du CE.

R : D'accord sauf pour les envois personnalisés.

Q : Demande d'autorisation de passer commande pour l'acquisition d'un nouveau véhicule du CE.

R : Prix de l'IVECO 20989 €uros 146 ch., Garantie deux ans pièces et main d'œuvre, au 1^{er} avril. OK à l'unanimité. Prêt sur 3 ans.

Q : Date du pot d'activité.

R : Le 7 mars à 17h30 au CE

Q : Consultation de la réponse Kéolis à l'appel d'offre..

R : La CGT demande de visionner le contrat définitif. Mr Perraud répond par la négative, sauf pour les élus du CA au CE (la direction aurait-elle quelque chose à cacher → réflexion CFDT). Mr Bispo explique au directeur qu'il est obligé de montrer le contrat.

Q : Desserte des nouvelles communes de la COMADI.

R : Pas encore définie mais demande d'étude par la COMADI.

Q : Divers.

R :

- ✓ Il y a un problème avec les distributeurs de boissons et de sandwiches, une étude est en cours pour résoudre ce problème.
- ✓ Parcs relais : à partir du 2 juin 2003 avec navettes à titres d'essai du parc Limbergurhof à la gare SNCF. (1 ticket unité pour une voiture, 2 trajets) de 07h00 à 20h15 plus taxi à la demande de 05h00 à 07h00 et de 20h00 à 21h15. Il y aura un gardiennage avec vente du titre.
- ✓ Recrutement d'un CDD pour remplacement d'Anne Morin en congé maternité.
- ✓ Prochain CE les 24 mars, 24 avril, 19 mai, 17 juin, 22 septembre.
- ✓ Il y aura des pointages sur certaines lignes pour le nouveau réseau sur les lignes enquêtées les plus anciennes (5/14/16). Les grilles remplies par les Crs travaillant sur ces lignes seront dépouillées par le Mkt.
- ✓ Formation continue : se fait en général à Dijon, mais de temps en temps à Besançon.

Réunion des D.P. du 25 Février 2003

Questions F.O.

Q : Suivi de la question cinq posé à la dernière réunion DP du 21 janvier 2003.

R : Sécurité Espace bus, les renforts participent à la caisse le soir.

Q : Est-ce légal de couper les almex à la vue du contrôle voyageur ?

R : La STRD se renseignera.

Q : Nous demandons un renfort au PCR d'une personne supplémentaire en cas de fortes perturbations (intempéries, déviations importantes, festivités au centre ville, etc.).

R : Cela est déjà pratiqué dans certains cas, le restant est impossible car les effectifs sont sur le terrain.

Q : Amélioration du confort dans les bus Van-Hool à plancher bas.

R : Voir les modifications à apporter.

Q : Harmonisation des consignes au bureau de sortie.

R : Un groupe de travail est en cours et l'harmonisation des documents se fera.

Q : Réfection de la chaussée rue du 19 Mars 1962 à Chevigny.

R : Un courrier a de nouveau été envoyé depuis décembre 2002. Aucune réponse de la ville.

Q : Intervention plus fréquente de la police pour le stationnement sauvage rue Jeannin

R : Demande sera faite auprès de la police municipale.

Questions C.G.T.

Q : Nous demandons un plan du parking bus pour l'ensemble du personnel de conduite.

R : Un plan sera distribué dans la boîte aux lettres des agents.

Q : Pas de lumière dans les toilettes d'Ahuy.

R : Un branchement provisoire était effectué sur le lampadaire voisin. Le branchement définitif est fait avec l'ouverture du nouveau Terminus.

Q : Nous demandons du chauffage pour l'ensemble des toilettes du réseau.

R : Tous les chauffages sont en état de fonctionnement. Les sanitaires sont vérifiés 1 fois par mois avec deux nettoyages par semaine.

Q : Mettre des bornes autour du rond point terminus Sully.

R : Les bornes seront posées tout le tour après création des places de parking dans les rues voisines.

Q : Nous demandons la suppression du damier gris sur la planchette de la L 15.01 service du dimanche.

R : Cela est fait.

Q : Date de la réunion annuelle pour débattre des revendications.

R : Le 6 Mars à 18h00.

Q : Pourquoi certains bus « moteur coupé », le chauffage fonctionne et d'autres pas ?

R : Cela est dû aux économies de batteries montées en série par les constructeurs sur les nouveaux bus.

Q : Qui va traiter les lignes de bus des 5 nouvelles communes adhérentes à la COMADI ?

R : Vu en CE précédemment.

Q : Quel type d'heures est comptabilisé dans le TTE de l'annexe fiche de paie ?

R : Voir la formation TTE.

Q : Nous demandons que lorsque la direction a un reproche à faire à un salarié (feuille de route, retards, ...) qu'elle n'envoie pas un courrier à son domicile.

R : N'a jamais été fait.

Q : Divers

R :

- ✓ L02 rue Bachelier signalé route atroce et pas d'effort.
- ✓ L06 il faudrait des articulés pour 400 clients.
- ✓ Les oblitérateurs sont vieux et dégradés
- ✓ Il faudrait faire la réunion annuelle plus tôt.

Questions C.F.D.T.

Q : Quels critères sont utilisés pour le choix des salariés qui assistent à la commission habillement ?

R : Les personnes ont été choisies en fonction des services (CR, AA, Maîtrise, Accueil) et non des syndicats (Quand on voit qui est présent, on peut quand même se poser des questions!!!!!!!!!!!!!!
Commentaire du rédacteur!)

Q : Installation anti-agression de Mme Gillot au contentieux.

R : Sera vu en CHSCT.

Q : Peut-il y avoir un SAS entre le début du contentieux et les bureaux attenants.

R : Ok, un battant sera installé.

Questions C.F.T.C.

Q : Serait-il possible de mettre les poubelles vers les pompes à essence afin que chaque CR puisse se débarrasser de ses détritrus.

R : Attention à la sécurité en quittant le poste de conduite. Normalement le service nettoyage doit le faire.

Q : Terminus L12 Quetigny : pourrait-on avoir un feu clignotant permanent ?

R : Non cela est trop dangereux.

Q : Certains agents TC5 sont inquiets quant à la durée passée dans ce service suite à l'arrivée prochaine des AA au poste de conduite.

R : Réponse donnée en CE.

Q : Service soirée L39-02 : serait-il possible d'avancer le départ prévu à 23h35 de la gare vers Chenôve pour 23h33. Ceci afin d'être de retour à la gare pour 00h10 au lieu de 00h12, pour assurer une meilleure correspondance en gare.

R : Oui mais attention aux autres correspondances et pas avant septembre 2003.

Q : Où en est le dossier de la permanence AVP ?

R : Cela est en cours. La définition de fonction est en cours de réécriture et la permanence est assurée.

Q : Arrêt Clemenceau L 05 et 06 direction Epirey, faire déplacer les poubelles le long du trottoir.

R : Une action auprès des syndicats est en cours.

Prochaines réunions CE-DP le
24 Mars 2003 à 15h30.

Réunion du CHSCT du 06 Mars 2003

Q : Approbation du compte rendu du 27-11-2002.

R : OK, mais où est passé le compte du CHSCT exceptionnel du 14-11-2002. Ok on regarde.

Q : Approbation du compte rendu du 27-01-2003.

R : OK.

Q : Examen des accidents du travail.

R : 2 accidents à voir pour la CGT.

- ✓ Mr Tortauchaut, qui s'en explique en réunion, vu sa présence. Le bus a été vu par l'atelier, on cherche toujours des explications, l'incident ne s'étant jamais reproduit (gaz d'échappement repassant dans le bus).
- ✓ Mr Mensour a reçu des projections dans les yeux alors qu'il avait oublié de porter ses lunettes de protection. (Arbre des causes fait en rapport avec le CHSCT).

Q : Informations sur le GNV.

R : 14 bus standard au GNV vont être achetés. Il va falloir mettre le dépôt aux normes. Pour cela, un groupe travail sera créé (4 titulaires CR du CHSCT et D.Bardey) pour voir l'aménagement de celui-ci en liaison avec un bureau d'étude. A terme, il pourra y avoir de 80 à 100 bus au GNV.

Q : Information éthylomètre.

R : Suite à une demande de 2 CR qui souhaitait se tester (impossibilité de le faire), la STRD a fait acheter 2 éthylomètres qui arriveront rapidement. Ceux-ci serviront à la demande des CR qui le souhaitent et seront installés au PCR et au bureau de sortie. Le personnel de maîtrise qui prête ce matériel au CR ne sera pas autorisé à regarder celui-ci et proposera un endroit tranquille au CR, afin qu'il puisse se tester. En cas de demande de test par la hiérarchie, « une charte » sera écrite afin que ce moyen reste une aide au CR et non un moyen de sanction.

Q : Fin de la dérogation par l'inspecteur du travail, de l'article R 241-54 (examens médicaux).

R : La STRD se pose la question de l'intérêt du service médicale inter-entreprise ou avoir un local bien à lui dans l'entreprise. Sachant qu'aujourd'hui la STRD est en mode dérogatoire (+ de 500 salariés) et devrait avoir un local spécifique. Les représentants au CHSCT signalent que le service inter-entreprise leur convient très bien dans la forme actuelle. La STRD informe que si l'inspecteur du travail ne donne pas la dérogation, il faudra aménager le dépôt et cela sera possible du côté de l'infirmerie.

Q : Pourquoi avoir supprimé les examens médicaux des carrossiers, et une visite médicale par an.

R : Les examens n'ont pas été supprimés mais sont fait différemment. En effet, le médecin du travail signale qu'il est en train de vérifier tous les produits utilisés par ceux-ci, afin de déterminer les bons examens sanguins à effectuer. De plus, il a été effectué un examen sanguin sur chacun et particulièrement sur la teneur en plomb. Les examens étant dans la norme, il n'y a pas obligation de le renouveler tous les six mois, mais une fois par an.

Q : Points sur les questions 2002 restés sans réponse :

R :

- ✓ Supprimer l'arrêt Trouhaude : Normalement celui ne devrait être desservi avec le nouveau réseau 2004.
- ✓ Point sur le roulement TC4 : Une liste est faite (14 personnes depuis le début RTT et 14 autres qui sont venus s'inscrire après), il reste à voir comment on remplace les salariés en longue maladie.
- ✓ Roulements des polyvalents : Il est acquis que les polyvalents passeront permanent, sachant que le temps de travail en équivalence sera maintenu, voir augmenté. Dans le principe les horaires devraient être modifiés. Tout devrait se caler dans les prochains mois.
- ✓ Vestiaires collectifs : Un achat pourrait être prévu et affecté au miroir en accolant ceux-ci sur le mur nouvellement mis en place (Salle AA).
- ✓ Dépannage en ligne : Des gilets fluo ont été achetés, mais n'est pas mis systématiquement par

le personnel. M Mabrouk fera le nécessaire en indiquant par courrier au personnel l'utilisation des ses gilets.

- ✓ HLP modifiés : A vérifier avec le service méthodes.
- ✓ WC à prévoir : Il y en a trois à renouveler ; Campus, Plombières, Claudon. Le CHSCT en demande d'autres, la STRD répond que dans l'enveloppe budgétaire ce ne sera pas facile et propose d'en garder un sur les trois et le réparer et d'en acheter un pour un autre terminus. Action à vérifier un peu plus tard avec le secrétaire du CHSCT.
- ✓ Sièges Van-Hool : Suite aux divers problèmes évoqués lors de nombreuses réunions CHSCT (problèmes pour les personnes de grandes et petites tailles), il sera demandé au constructeur des nouveaux bus d'étudier en collaboration avec le médecin du travail, l'ergonomie de ces sièges grâce à un logiciel existant.
- ✓ Bus Labo : vis à vis du PV où il était indiqué début 2003, il y a erreur, car ce n'est pas prévu au budget.
- ✓ Point sur les heures supplémentaires : document fourni au secrétaire.
- ✓ TC5 et travail du dimanche : à suivre en négociation syndicale.

Q : Nettoyage approfondi des bureaux de Chenôve et enlever les moquettes du mur.

R : Cela sera pris en compte, mais plutôt sur la fin de l'année, afin de pouvoir vérifier les comptes et selon les budgets qu'ils restent, il y aura plus ou moins de travaux effectués (sur 2 ou 3 ans).

Q : Temps trop court service 79 L14/05 jusqu'à 18h30, en plus, pas de WC à Clomiers.

R : Sera vérifié et pour les WC vu dans les questions précédentes (et peut-être plus de terminus à Clomiers au nouveau réseau).

Q : Nettoyage du parking à la sortie des portes bus.

R : Sera fait dès que possible et quand les bus seront sortis.

Q : Revoir les temps de la ligne 14 de l'arrêt Boivin à l'arrêt bocage

R : Nous allons vérifier ces quelques temps courts afin de savoir s'ils sont bons.

Q : Mise en place d'un test pour mesurer le niveau sonore des freins trop bruyant de certains bus.

R : Il sera effectué le 11 mars 2003 sur la ligne 9 S125 sur Mr Bispo J. et si possible avec le bus 756 (qui paraît être le plus bruyant).

Q : Fréquence de nettoyage des WC.

R : Deux fois par semaine.

Q : Est-ce que des changements sont prévus dans le roulement TC4 pendant les vacances scolaires ?

R : NON.

Q : Nombre de personnes ayant subi une intervention pour prolapsus durant les dix dernières années.

R : En fonction des données existantes, il n'y a pas eu d'études sur ces phénomènes ("descente d'organe féminin"), si le besoin s'en faisait sentir dans le métier, une étude serait mise en place vis à vis du problème de vibration.

Q : Résultats de la vérification des temps des lignes 20 et 21.

R : Les mesures sont en cours, et si besoin de changement, ils seront en septembre 2003.

Q : Revoir la nécessité des plaques dans le poste de conduite des bus 200.

R : Même problèmes que les sièges dans les premières questions (personnel grand ou petit).

Q : Possibilité pour les TCN d'avoir sur les 5 jours un service matin avant et un service après-midi après ceux-ci.

R : La STRD signale qu'elle a fait son maximum et nous avons déjà 80% du roulement comme cela et il n'est quasiment pas possible de faire mieux.

Q : Problème des fumeurs et du non-respect de la loi Evin à la STRD.

R : La STRD s'obstine à faire la sourde oreille sur ce problème et ne répond pas à la question (faudra-t-il qu'une personne soit gravement malade et l'attaque au tribunal pour non-respect de cette loi pour qu'elle réagisse sur ce grave sujet).

Q : Divers.

R :

- ✓ Peux-t-on obtenir le contrat Estivalet. Non, vous n'aurez la copie que du cahier des charges.
- ✓ Où en est l'aménagement de la salle miroir ? Les parterres de fleurs ont été nettoyés et l'aménagement sera refait rapidement dès que ceux-ci reviendront.

**Prochaine réunion
CHSCT
le 24 Juin 2003
à 15h30.**

Négociations salariales du 06 Mars 2003

- ☒ En premier lieu, nous avons convenu ensemble sur le rattrapage 2002 soit une inflation à 2,3% (l'accord était de : inflation +0,1% soit 2,4%). 1,8% ayant été donné sur 2002 un rattrapage au 1^{er} février de 0,6% se fera.
- ☒ En second lieu Mr Gilliot J.F nous fait un discours sur la problématique pour récupérer des recettes et que le meilleur moyen d'en récupérer serait « la montée porte avant ».
- ☒ Et en dernier lieu, il a été convenu que les titulaires du CE, les D.S., Le secrétaire du CHSCT pourront venir à la réunion « économique », discutant du contrat que la STRD a signé avec la COMADI.
- ☒ Sur ces thèmes chaque syndicat a demandé une hausse des salaires sur 2003 :
 - F.O. → 3%
 - C.F.D.T. → 3%
 - C.G.T. → 5%

La STRD propose une hausse de 2% répartie comme suit 0,6% en février, 0,7% en juin, 0,7% en septembre. Les quatre syndicats présents n'étant pas d'accord et souhaitant plus, la direction a souhaité se concerter et nous revoir le mercredi 19 mars, afin de nous faire de nouvelles propositions, qui pourront être appliquées sur le salaire de mars si elles sont « signées » ce jour là avec rattrapage du mois de février.

REPONSE AU PROCHAIN BULLETIN

Premières décisions du groupe confédéral Retraites

La première réunion du groupe de travail confédéral Retraites, qui s'est déroulée ce matin au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, a surtout défini le statut et les méthodes de travail du groupe confédéral.

Le groupe de travail comprend le responsable politique « retraites » de chaque confédération syndicale, un responsable du MEDEF, de la CGPME, de l'Upa, le directeur du cabinet de M. Fillon, ministre des Affaires sociales et celui de M. Delevoye, ministre de la Fonction publique.

Dans sa première intervention, Jean-Marie Toulisse, secrétaire national de la CFDT, chargé des retraites, a demandé que ce groupe ne soit pas un groupe technique au service des ministres mais bien un groupe politique. Il a rappelé que la Confédération CFDT parle au nom des salariés du privé, des fonctions publiques et des secteurs publics. Ensuite, il a précisé « *Si nous avons entendu le ministre, ce groupe n'a pas le monopole du débat mais pour la CFDT, il a le monopole de la concertation et de la négociation* ». La CFDT a demandé la confirmation que « *tout soit ouvert et que tout soit sur la table* » et demandé d'accélérer le rythme avec des réunions deux à trois fois par semaine. Enfin, le secrétaire national a développé les priorités et les objectifs CFDT sur les retraites.

Les décisions :

Le groupe confédéral, dans sa composition actuelle, se réunira tout le mois de mars à un rythme de deux réunions par semaine. Il a la responsabilité de définir les principes généraux de la réforme sur :

- le niveau de retraite,
- les modalités de départ à la retraite,
- le financement.

Il définira également les modalités du pilotage de la réforme et ce qui revient à la loi et à la négociation.

Il a décidé la création de différents groupes techniques, pouvant être élargis à la FSU et à l'Unsa et portant sur :

- Salariés âgés - Pré retraites - Age et travail
- Les conditions de validation · Cumul emploi – retraite
- Le droit à l'information · Les systèmes de compensation
- Les pluri-pensionnés
- L'épargne retraite.

Le traitement des avantages familiaux n'est pas tranché.

Les prochaines réunions du groupe confédéral auront lieu le 6, le 12 et le 14 mars. ■